

BULLETIN

DU

Le présent Bulletin contient le
PRIX DES ENGRAIS
PRIÈRE DE LE CONSERVER

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUE-POSTAUX
N° 6.015 — NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 9 heures à Midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

Téléphone 1.95

LE PROCHAIN « BULLETIN »
PARAITRA LE 19 JANVIER 1924

LA SITUATION

LES ENGRAIS

Comme nous, l'avons annoncé dans notre dernier Bulletin, nous publions à la seconde page de ce numéro le tableau des prix auxquels nous pourrions faire exécuter les commandes d'engrais de nos adhérents pendant le présent semestre. Ces prix ne sont cependant pas fermes pour tous les engrais azotés. Les nitrates de soude et de chaux, le sulfate d'ammoniaque et le superphosphate présentent d'une semaine à l'autre et même d'un jour à l'autre des écarts de cours tels que nos fournisseurs ne peuvent pas s'engager pour un temps très long sur des prix fermes.

Nous serons donc obligés de faire paraître successivement dans chacun de nos Bulletins de quinzaine les prix fermes qu'il nous sera possible d'obtenir, si faire se peut, pour une quantité limitée et un temps déterminé en engrais azotés.

Nous regrettons ne plus pouvoir opérer comme autrefois, mais la situation commerciale sur ces engrais a changé du tout au tout et est tombée complètement sous la dépendance de la haute finance et de la spéculation des valeurs mobilières.

Nous attirons donc tout spécialement l'attention de nos syndiqués sur les notes que nous publions dans chaque Bulletin à cette place pour les mettre au courant de la situation du moment, les prévenant qu'il nous sera peut-être très difficile d'obtenir des engagements importants et un peu longs sur le nitrate de soude principalement.

En nitrate de chaux, nous n'avons aucune offre actuellement, l'importation refusant la vente.

Sulfate de Cuivre

La hausse continue.

Nous étions, depuis quelques jours déjà à 187 fr. et nous voici à 194 fr., après épuisement de notre stock actuel, et sans engagement. Bouillie Azur 180 fr.; Soufre 88 fr.

L'ÉPIZOOTIE DE PESTE PORCINE ou pneumo-entérite infectieuse en LOIRE-INFÉRIEURE et VENDÉE

Un arrêté préfectoral en date du 8 octobre dernier avait déclaré infectés de pneumo-entérite :

1° L'arrondissement de Paimboeuf (les 5 cantons), et 2° les cantons de Machecoul et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (arrondissement de Nantes), et interdisait dans ces cantons la circulation, le transport et la mise en vente des porcs dans les foires, marchés et autres réunions ou rassemblements d'animaux.

Suivaient d'autres mesures restrictives ou explicatives.

Pareil arrêté fut pris pour la Vendée.

L'épidémie ayant disparu dans les cantons sus-nommés depuis déjà quelques semaines, nous croyions savoir que la levée d'infection ne tarderait pas à être levée. Il est fort probable, au contraire, que la libre circulation et la mise en vente dans les foires et marchés ne seront pas autorisées avant la fin du mois.

Appareils à acide sulfurique pour le traitement des blés

Nous croyons devoir rappeler à nos adhérents que l'Office agricole départemental n'a voté qu'un crédit limité, bien qu'assez important, pour attribuer des ristournes aux achats d'appareils spéciaux — soit 20 % de leur valeur sur facture.

Une fois ce crédit épuisé, les acheteurs devront payer le plein prix.

Les ristournes ne sont attribuées que par l'intermédiaire des Associations agricoles : Syndicats, Comices, etc...

Les appareils à dos pesant plus de 10 kilos, emballage compris, ne peuvent être expédiés en colis postal comme nous le pensions. Nous n'avons donc pu les expédier qu'en petite vitesse et en port dû. L'adjonction du double jet plombé nous fait établir le prix à 98.50 l'appareil départ gare Belleville sur Saône.

PLANTS DE CHATAIGNIER

La Commission départementale du châtaignier dispose encore de plusieurs milliers de plants de belle venue 15 à 40 c/m, au prix de 7 francs le cent franco d'emballage, port dû.

LES IMPORTATIONS DE BLÉ

Il a été imprimé et répété que la fermeté des prix du blé sur les marchés français avait pour conséquences d'attirer l'afflux des blés étrangers ; certains ont même affirmé que, depuis la moisson jusqu'au commencement d'octobre, il avait été importé plus de 5 millions de quintaux de ces blés. Or, les faits donnent un démenti à ces affirmations.

D'après les documents statistiques publiés par la Direction générale des douanes, les importations de blé étranger pour la consommation intérieure ont été de 810.000 quintaux en août, de 729.000 en septembre et de 738.000 en octobre, soit en tout 2.277.000 quintaux. On doit ajouter à ces chiffres les quantités reçues en admission temporaire et qui sont passées à la consommation : ces quantités ont atteint 1.725.000 quintaux pendant ces trois mois. On arrive ainsi à un total de 4 millions de quintaux à peine. Ces quantités s'expliquent par deux causes : la pénurie des stocks au moment de la moisson et la lenteur avec laquelle celle-ci a été exécutée. On voit combien on doit se méfier des

affirmations aventurées jetées dans la circulation pour mettre le trouble dans les esprits au profit d'intérêts étrangers à l'intérêt général.

Pendant les trois mois d'août à octobre, les importations de blés d'Algérie ont atteint 1.240.000 quintaux. Il n'est pas à supposer que l'on s'en plaigne.

(Agriculture Pratique).

Le sulfatage des arbres fruitiers

Ce n'est pas aux lecteurs du *Journal d'Agriculture Pratique* qu'il faut apprendre les maux nombreux dont souffrent les arbres fruitiers et les traitements qui s'imposent aux cultivateurs pour défendre les vergers menacés par les insectes ou les maladies cryptogamiques.

Les traitements mixtes qui permettent la lutte simultanée contre ces deux fléaux ont souvent été conseillés ; ils ont été de nouveau étudiés par de nombreux chercheurs, en 1922.

Malgré la propagande faite pour les bouillies sulfocalciques, c'est, en général, aux bouillies cupriques qu'on donne la préférence.

Lorsqu'on expérimenta, en 1903, contre la chenille fileuse du prunier les traitements chimiques, sur les nombreux composés essayés, on donna la préférence à un mélange de nicotine et de bouillie bordelaise. « La repousse des feuilles, disait le rapport de M. Gruvel, a été magnifique et ces feuilles sont d'un vert sombre. L'arbre respire la santé la plus parfaite, tout comme s'il n'avait jamais été contaminé. »

Cette action des bouillies cupriques sur le feuillage a souvent été observée. Dans nos joualles de vignes et de pruniers, les branches basses du prunier conservent leurs feuilles plus longtemps que les branches supérieures parce qu'elles bénéficient des sulfatages de la vigne. Peu de cultivateurs, trop peu encore, sulfatent leurs arbres, sauf dans les années d'invasions de chenilles. Ils emploient alors généralement les bouillies cupriques nicotinées et les emploient irrégulièrement : les arbres disséminés dans les joualles de fourrages, n'étant pas traités à cause du danger d'intoxication, forment témoins. On voit dès la fin septembre les arbres sulfatés garder leurs feuilles, tandis que les pruniers témoins les perdent.

Ce qu'on a moins noté, car les occasions de le faire ont été rares, c'est l'heureuse action du sulfatage sur le fruit. Observation facile cette année où la prune a été, en Agenais, assez abondante, où la sécheresse a été très forte, et à cause de cette sécheresse bien des plantations mal labourées. Sécheresse et mauvais travail méritaient l'arbre dans de mauvaises conditions de végétation et pouvaient compromettre la belle venue ou la parfaite maturation des fruits. J'ai pu le constater expérimentalement sur une forte plantation : partout où les arbres ont été traités, la feuille, plus verte, a sans doute mieux rempli ses fonctions, soit fonction chlorophyllienne, soit plus modestement ombrage et protection contre le soleil, le fruit a mûri plus lentement et mieux, il ne tombait pas ratatiné et un peu confit, à la fin de la sai-

son ou au moindre vent, mais il restait sur l'arbre, gonflé, garni, nourri, se détachant beaucoup plus régulièrement que sur les pruniers témoins.

Ce fait méritait, je crois, d'être noté. C'est un avantage de plus à porter à l'actif du sulfatage des arbres.

(Agriculture Pratique) Guy DE MONTARD.

SITUATION DU MARCHÉ DES VINS

Sorties, stocks et consommation des vins pendant le mois de novembre 1923

La situation du marché, après une année de récolte (1922) surabondante et une autre année que nous avons annoncée moyenne seulement, est toujours ferme avec tendance à la hausse. Les premiers chiffres publiés pour la récolte 1923 (nous devrions connaître déjà la totalité des déclarations, les délais étant expirés depuis le 5 décembre) auraient pu provoquer une détente : Algérie, en excédent sensible sur l'an dernier ; Midi, à égalité, avec les stocks ; Gironde, récolte supérieure à la moyenne ; voilà de quoi influencer les cours. Mais, sans connaître encore exactement les chiffres des régions du Centre, du Nord, du Nord-Est et du Sud-Est du vignoble français, on sait bien que la situation relative normale est revenue et que le Midi reprend sa place dans la production nationale des vins. Il fera, à lui seul, les 50 o/o du total de la vendange ; c'est la part que lui attribuent le soleil et l'importance de ses plantations en vignes. L'année 1923 sera donc une année moyenne en ce qui concerne la quantité ; on sait que cette moyenne se tient entre 50 et 55 millions d'hectolitres pour la métropole.

La qualité promet d'être supérieure, voire même exceptionnelle dans les régions de cru où la récolte est fortement déficitaire ; les prix, en hausse constante depuis la crise de juin dernier, atteindront peut-être enfin le taux nécessaire pour que ces aimables produits ne soient plus vendus à perte.

La crise, a-t-on dit, s'est résolue d'elle-même. La solution a été facilitée par la nature d'abord, qui a ramené le rendement du vignoble à un chiffre normal ; par le commerce, ensuite, qui aurait pu s'approvisionner quand les cours étaient bas, qui a cru à une nouvelle vendange pléthorique et qui a laissé passer l'occasion. Certains doivent le regretter amèrement aujourd'hui.

La viticulture s'est bien défendue. Du côté des vignobles produisant les vins de consommation courante, aussi bien que du côté des vignobles à grands vins, on a lutté avec énergie, avec succès. Droits de douane, frais de transport, fraudes et usurpations de titres d'origine, prohibition et campagne contre les viticulteurs, tous ces points ont été étudiés par les représentants des viticulteurs, qui nombreux et bien organisés, ont vaillamment contre-attaqué leurs adversaires. Les résultats obtenus sont encourageants, mais il reste difficile d'attribuer à chacun la part de reconnaissance qui lui est due ; le consommateur pourrait bien être celui qui a le mieux mérité de la viticulture : sans en

(Voir la suite en troisième page).

Observations Générales

1° Aucun des engrais de la série A ne comporte de groupement d'aucune sorte.
2° Tous les engrais de la série B peuvent être expédiés ensemble pour former des expéditions en groupement.
3° Dans la série B, le prix de 10.000 kilos sera appliqué aux expéditions de 4.000 kilos à destination des gares situées sur les lignes de Legé et de 5.000 kilos sur les lignes du chemin de fer d'Anjou.
4° Tous les engrais sont livrés en sacs de 100 kilos bruts.
5° Il est interdit aux membres du Syndicat, sous peine d'exclusion, de céder, même au prix coûtant, à des personnes étrangères à la Société, des engrais et autres matières achetées par l'intermédiaire du Syndicat, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées. (Art. 29 des Statuts).

6° Les commandes doivent indiquer lisiblement les nom, prénom et adresse complète du destinataire, la gare dans laquelle devra se faire la livraison, la dénomination exacte des engrais suivant les indications du prix-courant, le mode de paiement.

7° Les échantillons destinés à l'analyse doivent être prélevés, en gare d'arrivée, devant deux témoins et renfermés dans trois flacons propres et secs, scellés du même cachet. Prendre une petite quantité d'engrais dans un certain nombre de sacs et dans différentes parties des sacs, surtout pour les engrais composés. Bien mélanger à la main les échantillons ainsi prélevés, avant de les mettre dans les flacons, pour que le contenu de chaque flacon soit identique aux deux autres. Il faut que chaque flacon contienne au moins 250 grammes pour pouvoir effectuer l'analyse. Des Syndiqués se contentent d'ouvrir les sacs et de prendre, à la partie supérieure, une certaine quantité d'engrais, lorsqu'ils n'ont pas de sonde à leur disposition. Les échantillons ainsi prélevés peuvent ne pas donner d'une manière exacte la composition de l'engrais.

Pour les engrais pris chez le fournisseur à Nantes, des échantillons pourront être prélevés au moment de la livraison, contradictoirement entre le syndiqué et le fournisseur.

Les échantillons doivent nous être expédiés IMMEDIATEMENT au bureau du Syndicat, 5, quai Cassard.

Nous prévenons nos Syndiqués et nos Agents que nous serons dans l'obligation de refuser tout échantillon qui nous parviendrait PLUS DE HUIT JOURS après l'arrivée des engrais en gare de destination.

Livraison et Réception DES MARCHANDISES

La marchandise devra être mise en gare de départ dans un délai aussi court que possible après la réception de la commande par le fournisseur, sauf cas de force majeure.

Nous recevons parfois des réclamations sur les expéditions d'engrais et autres marchandises ; ces réclamations portent sur des sacs en moins, des différences de poids, des sacs en mauvais état. Les Syndiqués reçoivent leurs marchandises du chemin de fer sans faire d'observations et se contentent d'écrire au Secrétariat général pour faire rectifier leurs factures, conformément à ce qu'ils ont reçu. Nous croyons devoir renouveler ici les recommandations qui ont été faites dans le Bulletin du Syndicat :

Le Syndiqué, à l'arrivée des marchandises, doit en constater le poids, le nombre des sacs ou colis, leur état ; s'il a des observations à faire, il ne doit donner décharge au chemin de fer qu'après avoir fait ses réserves et les avoir consignées sur le registre de la gare, puis il en donnera avis au Secrétariat général, à Nantes, le jour même.

PRIX DES ENGRAIS

A PARTIR DU 1^{er} JANVIER JUSQU'AU 30 JUIN 1924

Rendus franco dans toutes les gares de la LOIRE-INFÉRIEURE et dans les gares des départements limitrophes désignées ci-contre.

Toute expédition par chemin de fer inférieure à 1.000 kilos étant majorée du coût de la lettre de voiture.

SÉRIE A. — 1^o Engrais partant des lieux de production et ne comportant aucun groupement entre eux ni avec ceux de la Série B.

(Par 10.000 kilos)

DÉSIGNATION DES ENGRAIS	ACIDE PHOSPHORIQUE	EQUIVALENT EN PHOSPHATE DE CHAUX	PRIX des 100 kilos par 10.000 kil.	MOUTURE MINIMA	EXPÉDITION
Phosphates agricoles	18 %	40 %	13.75	10 % refus au tamis 80	Franco gares destinataires
Yonne	20 %	45 %	14.25		
Phosphates naturels	18 %	40 %	13.75	25 % refus au tamis 100	Prix départ gares Est ou parité
Yonne	20 %	45 %	14.25		
Scories de déphosphoration	de 14 % à 20 %		0.95 l'unité	25 % refus au tamis 100	Prix départ gares Est ou parité
Sylvinite pauvre, en vrac	12/16 %	potasse	0.43		
Sylvinite riche	20/22 %	—	0.54	l'unité	Prix départ gares Alsace

SÉRIE B. — 2^o Engrais expédiés de Nantes ou d'Angers et pouvant se grouper entre eux

DÉSIGNATION DES ENGRAIS	POTASSE	AZOTE		Acide phosph. soluble dans le citrate d'ammoniacal et à froid	Equivalent en phosphate de chaux	Prix par wagon de 10 tonnes facturé au nom du seul livreur ou pour toute livraison en magasin	Prix par wagon de 5 à 10 tonnes facturé au nom de plusieurs preneurs	Prix par expédition de moins de 5 tonnes		
		Nitrique	Ammoniacal							
ENGRAIS COMPOSÉS										
1 A	1 N 1 A bis 1 N bis	»	2 1/2 %	2 1/2 %	10 %	»	35	35 50	36	
Phospho-guano, engrais incomplet pour toutes cultures			2 1/2 %	»	10 %	»	39	39 50	40	
»			2 %	»	10 %	»	32	32 50	33	
2	»	»	2 %	»	10 %	»	35 20	35 70	36 20	
Engrais complet pour céréales et prairies	5 %	»	4 %	11 %	»	»	52 50	53	53 50	
4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Engrais incomplet pour racines : choux, betteraves, carottes, maïs, jardinage et céréales de printemps, avec 4 % d'azote total dont	»	»	2 %	2 %	10 %	»	47 85	48 35	48 85	
4 A	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Engrais incomplet : mêmes emplois	»	»	4 %	10 %	»	»	44	44 50	45	
5	»	»	10 %	3 %	»	10 %	»	56 50	57	57 50
Engrais complet p ^r vignes, pommes de terre, topinambours	10 %	3 %	»	10 %	»	»	»	»	»	
6	»	»	10 %	»	»	12 %	»	35 25	35 75	36 25
Engrais incomplet pour vignes, trèfle, luzerne	10 %	»	»	»	»	»	»	»	»	
7	»	»	5 %	»	3 %	9 %	»	43 50	44	44 50
Engrais complet pour céréales et prairies, etc.	5 %	»	»	»	»	»	»	»	»	
8	»	»	5 %	2 %	»	12 %	»	44 25	44 75	45 25
Engrais complet pour toutes cultures de printemps	5 %	2 %	»	»	»	»	»	»	»	
Engrais composé au guano de poisson dissous (az. org.)	»	2 %	»	10 %	»	»	43	43 50	44	

PHOSPHATES

Phosphates naturels agricoles :	Acide phosph.					
de la Somme	18 %	40 %	15 25	15 75	16 25	16 75
de l'Yonne	20 %	45 %	15 75	16 25	16 75	17 25
d'Algérie-Tunisie réduits	18 %	40 %	15 25	15 75	16 25	16 75
d'Algérie-Tunisie purs	20 %	45 %	15 75	16 25	16 75	17 25
Phosphates agricoles purs	18 %	40 %	15 25	15 75	16 25	16 75
	20 %	45 %	15 75	16 25	16 75	17 25
	26 %	55 %	16 75	17 25	17 75	18 25
	30 %	63 %	18 75	19 25	19 75	20 25

SCORIES

Scories de déphosphoration Thomas	14 %	30 %	»	»	20 90	21 40
Gilchrist (75 % minimum de l'acide phosphorique soluble au citrate). Mouture 75 % de finesse au tamis 100	15 %	33 %	»	»	21 85	22 35
	16 %	35 %	20 45	22 80	23 30	23 80
	17 %	37 %	21 40	23 75	24 25	24 75
	18 %	40 %	22 35	24 70	25 20	25 70

SUPERPHOSPHATES

Superphosphates minéraux (acide phosph. soluble dans l'eau et le citrate d'ammoniacal et à froid)	14 %	20 50	21	21 50
	15 %	21 50	22	22 50
	16 %	22 50	23	23 50
	18 %	25 50	26	26 50

ENGRAIS AZOTÉS

NITRATE DE SOUDE (quantité limitée)

Broyé, sacs réglés à 100 k.	15 %	»	»	119 75	120 25	120 75
Non broyé, sacs réglés à 100 k.	15 %	»	»	118 75	119 25	119 75
Non broyé, sacs d'orig. à tout poids	15 %	»	»	117 75	118 25	118 75

Sulfate d'ammoniacal	20 %	»	»	122	122 50	123
Cyanamide granulée SPA, en fûts de 75 k. nets	20/21	»	»	113	113 50	114
Nitrate de chaux, en fûts de 100 k. nets	13 %	»	»	manque		

ENGRAIS D'OS et de CUIR

	Azote org.					
Poudre d'os verts	3 %	18 %	»	52	52 50	53
Poudre d'os déglutinés	1 %	28 %	»	52	52 50	53
Superphosphates d'os verts	2 %	12 %	»	43	43 50	44
Superphosphates d'os déglutinés	0.50 %	16 %	»	42	42 50	43
Engrais noir spécial de cuir dissous, dit Intensator	2 %	10 %	»	34	34 50	35

ENGRAIS POTASSIQUES

Sylvinite pauvre	12/16	»	»	18 50	19	19 50
Sylvinite riche	20/22	»	»	23 50	24	24 50
Chlorure de potassium	50 %	»	»	67 50	68	68 50
Sulfate de potasse	45 %	»	»	90 50	91	91 50

DIVERS

Sulfate de fer pulvérisé 95 %	»	»	»	28 50	29	29 50
Acide sulfurique	53%	»	»	16 50	17	18 50
	60%	»	»	19	19 50	21

Dosages garantis à l'analyse scientifique

PRIX

pour les

Départements limitrophes

Les gares ci-dessous sont assimilées à celles de la Loire-Inférieure :

ILLE-ET-VILAINE

Redon, Fougeray, Martigné-Ferchaud et Retiers.

MAINE-ET-LOIRE

Freigné, Candé, Angrie-Loiré, Chazé-sur-Argos, Segré, Noyant-la-Gravoyère, Combrée, Pouancé et gares de la ligne d'Angers-Saint-Laud à Candé au départ d'Angers ; Ingrandes-sur-Loire, Landemont-la-Boissière, Puiset-Doré-Le Fuleit, Montrevault, Beaupréau, Torfou.

VENDEE

Bois-de-Céné, La Garnache, Challans, Saint-Etienne-du-Bois, Palluau, Rocheservière, Montaignu, L'Herbergement, Belleville et Ebrunes-Mortagne.

POUR TOUTES LES AUTRES GARES

Départements limitrophes

et par expédition d'au moins 10.000 kilos
Ille-et-Vilaine, Morbihan... 0.25 c. en plus
Maine-et-Loire et Vendée... 0.50 c. en plus

OBSERVATIONS SPÉCIALES

PETITS RESEAUX ET BATEAUX

Les expéditions à destination des gares des petites lignes, Ancenis à Châteaubriant et des chemins de fer du Morbihan, seront faites franco sans majoration jusqu'aux gares de transit, et le port de ces gares de transit aux gares de destination sera à la charge des destinataires et ajouté en facture, tant pour la Loire-Inférieure que pour les départements limitrophes.

Les expéditions par les bateaux de l'Erdre supporteront une majoration spéciale de 0.75 par 100 kilos pour le camionnage et les frais d'embarquement.

DEPOTS

Les engrais pris dans les divers dépôts seront facturés aux prix de la deuxième colonne avec la majoration convenue pour chaque dépôt, et seront sans exception payables en enlevant.

Diminutions

(1) 1^o Scories. — Les prix de la première colonne s'entendent pour marchandises expédiées de Nantes, par 10 tonnes, au nom d'un seul preneur et sans jonction, ou pris aux magasins à Nantes par n'importe quelle quantité.

(2) 2^o Superphosphates. — Diminution supplémentaire de 0 fr. 25 par 100 kilos pour toute expédition de 10.000 kilos minimum de superphosphate sans groupement autre que des Phosphates d'Algérie 26 % et 30 %, au départ de la gare de Nantes-Etat.

Tous les prix ci-contre s'entendent pour marchandises payables dans les 30 jours de la date de la facture par traites postales ou par encaissements des agents du Syndicat.

Les factures non réglées dans les 30 jours subiront un intérêt de retard de 0.50 c. pour cent par mois.

Les syndiqués qui désireront payer leurs factures soit au Syndicat, soit par un virement à leur bureau de poste au crédit du compte de chèques postaux de nos fournisseurs, devront le mentionner sur leurs commandes et effectuer le paiement dans les 30 jours de la date de chaque facture à la caisse du Syndicat, 5, quai Cassard, à Nantes, ou à leur bureau de poste.

fort et sans bruit, il bat régulièrement ses propres records. C'est bien à lui surtout qu'est dû l'écoulement de la récolte 1922, dont les millions d'hectolitres auraient, avant-guerre, lourdement pesé sur le marché, pendant plusieurs années sans doute. C'est que le goût du vin s'est propagé, c'est que ses mérites sont de plus en plus reconnus, chez nous du moins. Nous nous en réjouissons sans réserve.

Les chiffres publiés au *Journal Officiel* du 16 décembre confirment cette opinion. Pour les sorties, en vins : 4.845.468 hectolitres dans le mois de novembre ; en vendanges, 425.362 hectolitres. Avec les sorties d'octobre et de septembre, sous l'une ou l'autre forme, le total s'élève à 12.639.562 hectolitres. L'an dernier, à même époque, les chiffres étaient de : 3.956.355 hectolitres en novembre (5.270.830 en 1923) ; pour le total des prélèvements sur la récolte, 10.513.634 hectolitres contre 12.639.562 en 1923. Plus de deux millions d'excédent pour cette campagne.

La consommation reste très élevée : 3.966.887 hectolitres contre 3 millions 903.976 l'an dernier. Pour les deux mois, 1922 donne 7.677.308 contre 8.205.298 pour l'exercice qui commence.

Les stocks sont en augmentation sensible, au taux de 12.431.831 hl (10 millions 748.126 en décembre 1922).

L'année 1924 se signale, à ses débuts, par des pronostics favorables à la viticulture. Pour qu'elle soit vraiment une année viticole heureuse, il faut que ni le zèle des vigneronniers attachés à la plante si menacée, ni le dévouement de leurs défenseurs de tous ordres ne se relâche un seul instant. Que les amis de la vigne veillent. C'est notre vœu pour l'année qui va commencer. H. A. (*Revue de Viticulture*).

LES RÉCOLTES CÉRÉALES

Les affaires sont toujours très calmes, faute d'offres de la culture qui ne détiennent dans notre région que des stocks excessivement réduits.

Le temps reste toujours à la pluie et des inondations sont signalées de partout.

Dans notre département, la Loire grossie d'une part par la crue de ses affluents qui viennent augmenter son propre débit, rencontre deux fois par jour le flot de la marée montante dont l'importance s'accroît dans ces jours de grosses marées de nouvelle lune.

Bien des champs de blés de la vallée de la Loire vont être couverts et subiront de forts dommages au passage du courant des eaux limoneuses.

La situation n'est pas favorable non plus dans les champs. Le blé aurait besoin d'un temps plus sec. Ses racines souffriront de l'excès d'humidité. Il serait bien urgent que nous voyions enfin le temps froid nous arriver pour assainir les terres après ces excès de pluie.

Les cours sont toujours très fermes, vu la rareté des offres. Tous les journaux reproduisent les thèses contraires des partisans du protectionnisme, c'est-à-dire du maintien des droits de douane sur le blé, et de ceux de la liberté complète qui, n'ayant égard qu'aux consommateurs, voudraient la suppression totale du droit de douane de 14 francs par 100 kilos sur les blés étrangers pour permettre l'abaissement du prix du pain. Evidemment tous les Français sont consommateurs de pain et seraient heureux de payer celui-ci moins cher, mais ce serait pour notre agriculture un coup terrible qui jetterait un discrédit fatal sur la culture du blé. Il faut noter, en effet, que si la hausse de la vie se traduit par une augmentation moyenne de trois fois et demie dans les prix d'avant-guerre, le pain se maintient à moins de trois fois son prix de 1914.

Du reste, c'est l'étranger qui profiterait de la réduction, et surtout de la suppression des droits de douane sur le blé en France, car ce serait une illusion grossière de penser que le blé étranger ne monterait pas aussitôt en France dès la promulgation de la loi désirée encore plus par

les spéculateurs cosmopolites que par les vrais Français.

La minoterie paie 96 francs les blés de pays, gares départ.

VINS

Les prix des muscadets 1923 sont de plus en plus fermes et il ne faut pas payer aujourd'hui moins de 450 francs pour les vins de premier choix après soutirage. Il s'en fait même sensiblement à plus cher. Certains vignobles sont déjà épuisés.

La consommation absorbe également peu à peu les vins de 1922 qui ont, certes, bien moins de qualité, mais se boivent facilement. Pour ces derniers, les prix se tiennent entre 200 et 210 et sont intéressants puisqu'ils n'atteignent même pas la moitié des prix des 1923 au vignoble.

Les gros-plants s'écoulent lentement aux prix précédemment notés.

OFFRES ET DEMANDES

Afin que ce service spécial puisse être assuré d'une façon parfaite, nous prions nos adhérents qui ont demandé une insertion soit pour les offres soit pour les demandes, de nous faire connaître le résultat obtenu à la suite des différentes propositions qui leur ont été soumises, cela évitera des correspondances devenues inutiles lorsque le but cherché est atteint.

Prix des insertions : 1.50. (3 lignes maximum).

Nous signalons à nos adhérents qui désirent de la main-d'œuvre polonaise ou tchéco-slovaque, qu'il existe à Nantes une organisation pouvant leur procurer dans de bonnes conditions, tous les travailleurs nécessaires :

Ménages, célibataires, domestiques de ferme, etc...

S'adresser au Service de placement régional, 1, rue de l'Ecluse, à Nantes.

OFFRES

122. — Plants de vignes greffés, toutes variétés de la région ; producteurs directs et hybrides provenant d'une maison de confiance recommandée par le Syndicat. Prix spéciaux aux adhérents.

129. — A vendre, plants racinés hybrides et producteurs directs, variétés excellentes tant comme production que comme qualité de vin. S'adresser à M. Terrien-Biré, la Blanchetière (Chapelle-Basse-Mer).

138. — A vendre, cheval double poney, 1 m. 53, 9 ans, bai, avec harnais et break découvert en très bon état.

139. — A vendre, belle couveuse marque « Saint-Michel » avec éleveuse pour 160 poussins, garantie parfait état. Prix 400 fr.

140. — A vendre, préparées pour la ponte, une cane-dinde, 15 fr. — 3 canes de pays, 14 fr. pièce.

141. — A vendre, cheval 4 ans, grande taille, très doux, pouvant faire voiture, charrue, camionnage.

142. — A vendre, 2 vaches maraichines, pleines de 8 mois.

143. — A louer à moitié fruits, une métairie de 21 hectares située à 10 kilomètres de Nantes et comprenant prairies, terres labourables et 1 hectare de verger.

144. — A vendre, jument 7 ans, apte aux travaux agricoles et au camionnage.

1. — A louer à demi-fruits ou à prix d'argent, pour le 1^{er} novembre 1924, une borderie de 9 hectares, dont 3 hectares et demi en vigne, et située dans la commune de Monnières.

2. — A louer à demi-fruits, pour le 29 septembre prochain, une ferme de 27 hectares, située à Nozay.

3. — A vendre, pour changement, rateau faneur « Massey Harris ». Occasion exceptionnelle.

4. — A vendre : une charvue vigneronne Souchu-Pinet, état neuf, et une décaillonneuse, état neuf.

5. — A vendre bel attelage : Boghey cuovert, jolie jument, harnais complets.

DEMANDES

90. — On demande à acheter d'occasion et en bon état, un concasseur à graines avec manège à cheval.

1. — On demande un ménage en force pour exploiter, à moitié fruits, une ferme de 35 hectares, située à Saint-Gildas-des-Bois.

2. — On demande ménage jardinier vigneron, femme occupée 3 heures par jour à travaux divers. Références exigées.

Le Gérant : Th. PIGRÉE.

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 21 décembre 1923.

		PRIX DES 100 KILOS	
Froment.....	1923	96 à »	»
Seigle.....	»	75 à 76	»
Avoine.....	»	67 à 68	»
Orge.....	»	74 à 75	»
Sarrasin.....	»	77 à 78	»
Son.....	»	57 à 58	»
Fèves.....	»	» à »	»
Farine.....		123 à 125	

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	85 » à 95 »
Paille — — — — —	85 » à 90 »
Foin, les 500 k. en ville	105 » à 125 »
Paille — — — — —	115 » à 120 »

VINS

Muscadet 1 ^{er} choix, nu, 1923...	430 à 450
Muscadet 2 ^e choix, nu, 1923...	380 à 400
Gros-plant 1 ^{er} choix, nu, 1923...	200 à 210
Gros-plant 2 ^e choix, nu, 1923...	150 à 180

BESTIAUX

Paris-La Villette, le 20 décembre 1923.

Espèces	Aménagés	Vendus	Kilo sur pied		
			1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Bœufs.....	1.804	1.507	4 35	3 20	2 60
Vaches.....	940	758	4 23	3 15	2 55
Taureaux.....	197	190	3 90	3 10	2 80
Veaux.....	1.025	999	6 30	4 75	3 75
Moutons.....	6.024	5.394	6 20	5 25	4 70
Porcs.....	2.220	2.220	6 20	6 10	6 00

PRODUITS DIVERS

Sauf variations

SAVONS (marques diverses)

Blanc, 72 % huile.....	305 »
Blanc, 64 ou 60 % huile.....	290 »
Bleu pâle.....	260 »
Les 100 k. en barres sur wagon Nantes ou en sortie d'octroi pour 1/2 caisse de 70 k. environ.	
Majoration de 2 fr. par 100 k. pour livraisons en morceaux de 400 et 500 grammes.	
Blanc, de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en barres...	292 »
Les 100 k. par caisses de 50 k. en sortie d'octroi ou sur wagon Nantes.	
Blanc de Marseille, qualité extra pure, 72 % huile, en morceaux	294 »

HUILE A MANGER

Huile d'olive extra vierge garantie pure, Pèstagnon de 10 k.....	72 »
Pèstagnon de 5 k.....	36 50
Huile de table extra douce La Dèlicate, Pèstagnon de 10 k.....	56 »
Pèstagnon de 5 k.....	28 50
Huile d'olive garantie pure, Pèstagnon de 10 k.....	65 »
Huile de table La Cardinale, Pèstagnon de 10 k.....	50 »
Franco toutes gares ou pris à Nantes.	

Chaux pour l'Agriculture

Chaux de Montjean

Grosse chaux, en belle pierre blanche 75 »
Chaux menue, ou cendre de chaux 30 »
Chaux agricole, mélangée..... 72 »
Les 1.000 kilos sur wagon départ
Poids de l'hectolitre de grosse chaux, 92 à 95 kilos.
Pureté : 90 % de chaux pure.

Chaux grise de Saint-Pompain (Deux-Sèvres)

52 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Sud de la Loire.
57 fr. le mètre cube franco toutes gares grands réseaux, Nord de la Loire.
Poids du mètre cube, environ 7 à 800 k.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail
pouvant être fournis par le Syndicat
Tous ces prix sans engagement

Devant l'instabilité des cours de toutes les marchandises diverses que nous procurons habituellement à nos membres, nous ne pouvons garantir le maintien des prix portés sur un bulletin pendant une période de 15 jours.

Aussi nous avisons nos adhérents que toutes les commandes que nous recevrons d'eux seront exécutées aux cours du jour de la réception de leurs commandes et au mieux de leurs intérêts.

Riz Saïgon importation n° 2 type
Java 116 »
Brisures de riz 1 et 2..... manq.
Brisures de riz Cargo, sacs de 100 k. manq.
Farine basse de riz (sacs de 75 k.) 67 »
Remoulage de fèves (sacs de 75 k.) manq.
Manioc en cossettes (sacs de 60 k.) 80 »
Manioc en farine (sacs de 80 k.)... 87 »
Les 100 kilos pris à Nantes ou sur wagon Nantes.

Diminution de 2 fr. par 100 kilos pour les marchandises prises à l'usine de Chantenay ou sur wagon Chantenay.

TOURTEAUX EN FARINE ET DIVERS

Arachides Rufisque extra blanc... manque
Arachides Rufisque blanc (sacs de 80 k.)..... 86 »
Palmiste en farine (sacs de 50 k.) 65 »
Les 100 kilos logés wagon Nantes ou en magasin

Manioc en farine fine..... 96 »
Manioc en farine extra-fine..... 100 »
Issues de riz en sacs de 100 k.... 56 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Tourteau de maïs broyé..... 80 »
Farine grasse de maïs PRIMA... 100 »
Granulé condensé pour volailles 73 »
Farine de viande..... 110 »
Poudre d'os alimentaire..... 65 »
Farine d'os alimentaire..... 70 »
Les 100 kilos logés, sur wagon Vertou.

Aliment mélassé P « Intensif »..... 45 »
Son mélassé..... 60 »
Les 100 kilos logés, en sacs de 75 kilos sur wagon Chantenay

Avoine grise de pays { 82 »
Avoine bigarrée..... }
Blé noir..... } sauf variations } 77 »
Orge d'Algérie..... } 89 50
78 50

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes ou pris à Nantes

PRODUITS DES RAFFINERIES SAY

Mélasses Say, 80 % mélasses, logée en sacs de 75 kilos, les 100 kilos..... 46 »
Son mélassé Say, 50 % mélasses, logé en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 58 »
Paille Say, 50 % mélasses, logée en sacs de 50 kilos, les 100 kilos..... 39 50
Dosages en mélasses garantis sur facture.

Sur wagon départ Paris et Pont-d'Arden

ANNONCES INSEREES SANS AUCUNE INTERVENTION DU SYNDICAT

VIGNES AMERICAINES



C'est aux Pépinières Girault que vous devez nos plus belles grappes.

Les plus beaux plants de vigne, meilleur marché que partout ailleurs, authenticité et sélection garanties.

Etabl^s Eugène GIRAULT

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

Jaunay-Clan (Vienne) « » Téléph. N^{os} 3 et 0.75

Exposition N^o Paris 1911 : 1^{er} Prix, Médaille d'Or
Hors Concours - Membre du Jury

60 HECTARES VIGNOBLES & PÉPINIÈRES

Plants greffés des meilleures variétés

Produits directs recommandés - Vastes Champs d'Expériences

Pieds-Mères - Champs d'Expériences

Catalogue prix-courant sur demande

La Maison accepterait Représentant sérieux

VOITURES D'ENFANTS

OCCASIONS ET NEUVES

ACHAT - ÉCHANGE - RÉPARATIONS

MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeleine - NANTES

ALAMBIC COYAC - Nantes

14, rue Beauséjour

- SON MODÈLE 1921 -

de plus en plus simplifié, se recommande par son rendement et la qualité des eaux-de-vie fabriquées

Assurances Agricoles

J. DURAND-GASSELIN

3, rue Boileau - NANTES

L'UNION

C^{ie} d'assurances contre l'incendie

ZURICH

C^{ie} d'assurances contre les accidents

Agents dans tous les cantons

SACS LA TEXTILE FRANÇAISE

3, Rue du Calvaire - NANTES (Tél. 20.56)

Ateliers et Entrepôts, 28 à 34, rue Henri Cochand

A actuellement à la vente, des lots très importants de SACS NEUFS et D'OCCASION pour GRAINS, FARINE, POMMES de TERRE, OIGNONS, MARRONS, etc.

Livraison immédiate - Prix sans concurrence

TOILES, FILS, FICELLES, BACHES

Si le prix de:

30 FRs

A L'HECTARE
POUR VOTRE

AZOTE

VOUS CONVIENT

essayez

LA NITRAGINE

Demandez-nous les Copies de Lettres des Cultivateurs qui l'ont déjà employée.

281, Rue Saint-Honoré, Paris

R. C. 219.636 Seine

FABRIQUE de BOUCHONS

d'Articles de caves, de chaix, de tonnellerie

Ancienne Maison H. RICHARD

E. PILLORGET

2, rue Guépin - NANTES (près la place du Bon Pasteur)

Chèques Post. Nantes 5649 - Tél. 15.86

Pompes - Tuyaux caoutchouc

Mèches soufrées et tanins

Bondes de Barriques

Bassines - Entonneurs

Colles et Clarifiants pour Vins

Conseils sur les soins à donner aux vins

Nous engageons les Agriculteurs et Viticulteurs, à s'assurer de suite contre les accidents de travail pour leur personnel salarié, et les personnes de leur famille (loi du 15 décembre 1922) à la

C^{ie} d'ASSURANCES GÉNÉRALES

Représentée par

L. Feidel & H. Devorsine

1, Rue Affre - NANTES

Assurance contre les accidents

de toutes natures

Mortalité bétail et contre la grêle

ASSURANCE VIE et RENTES VIAGÈRES

A VENDRE 250.000 plants de vigne greffés et producteurs directs recommandés, authenticité et sélection garanties, prix défiant toute concurrence, s'adresser à M. E. GIRAULT, domaine de la Ronde, à JAUNAY-CLAN (Vienne) téléph. 3. - 60 hectares vignobles et pépinières, commandes et expéditions soignées.

TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES

LA TAUPANOSE offre le moyen le plus simple, le plus efficace, le plus économique de détruire les TAUPES. Seul produit assurant une destruction rapide et complète, pouvant être employé en tout temps et en tout lieu. Emploi très facile, sans danger et à la portée de tout le monde (NOTICE FRANCO).

Un seul flacon suffit pour détruire en 1 jour plus de 1500 taupes. - Le flacon fr. 50 contre mandat.

MILLET, pharmacien de 1^{er} cl., RAMBOUILLET (S.-&O.)

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r

1, Rue Sainte-Catherine
NANTES

Constructeur

Tout le monde Peintre avec

la Peinture Bourey

PRÊTE A L'EMPLOI, SOLIDE & ÉCONOMIQUE
EN TOUTES NUANCES ET EN BOITES
DE TOUTES CONTENANCES

Dep. à N. ES :
DROGUERIE MARTINETTY 10, Quai du Port-Maillard

Si vous intéressez, demandez la Brochure la VIGNE les HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS

l'Adresse gratuitement sur demande

Plants greffés - Producteurs directs

Boutures greffables

Portegreffes racinés

Collection variétés de table

ARBRES FRUITIERS

FORESTIERS et d'ORNEMENTS

E. LEMERLE "Le Lion-d'Or" NANTES

(Loire-Inférieure) - tél. 16.63

Brochure catalogue. Prix-courants franco sur demande

ON DEMANDE DES REPRÉSENTANTS

VIGNES

J. FOULONNEAU, Viticulteur

à Saint-Christophe-la-Couprle (M.-et-L.)

Plants greffés, extra beaux, de toutes les variétés de l'Ouest et des meilleurs Hybrides.

Racines producteurs directs.

Hybrides nouveaux.

Boutures greffables.

Arbres fruitiers.

Toutes garanties d'authenticité et références

demandées par les Acheteurs.

Poteaux en Pierre pour Vignes, sur fil

de fer. - Franco gares.

Prix-courant franco sur demande.

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

O. PILLET, 1, rue Haudaudine et 149, quai de l'Hôpital, Nantes

PRODUITS DE PREMIER CHOIX → BAISSÉ DE PRIX

UNIVERSEL ENSACHEUR TRIOU

COUTE 75 FRs FRANCO

RAPPORTE 20 FRs PAR JOUR

ÉTABLISSEMENTS "TRIOU" à MONTGERON (S.-&O.)

R. C. Corbeil 2.385. - M. Charles BERNARD, Représentant Régional, 66, boulevard Saint-Aignan, NANTES

Imprimerie DUPAS & C^{ie}, 57 & 79, rue St-Clément - Nantes